

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

---

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CD119

présenté par

Mme Lasserre, M. Duvergé, Mme Luquet, M. Millienne, M. Pahun et M. Robert

-----

### ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 4 par les mots suivants :

« pour permettre, notamment, la mise en place d'un système commun d'information des voyageurs et de vente de billets ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que les différentes entreprises de transport ferroviaire, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, collaborent dans la mise en place d'un système commun d'information et de vente de billets aux usagers.

L'objectif de ce dispositif est de permettre à l'utilisateur d'acheter un billet unique, même lorsque la prestation de transport est assurée par plusieurs opérateurs. L'État devra y veiller.